

Ministère de la Justice

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS 2023-2024

*Dans le cadre du programme d'aide
financière pour favoriser l'accès à la justice*

Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice

Ce rapport a été réalisé par la Direction du développement de l'accès à la justice.

Les lectrices et les lecteurs peuvent également le consulter sur quebec.ca.

Graphisme : Direction des communications

ISBN : 978-2-550-98647-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre de la Justice	IV
Mot de la présidente	V
Contexte de la <i>Loi instituant le Fonds Accès Justice</i>	1
Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice	1
Orientation liée à l'attribution de l'aide financière	2
Priorités pour l'attribution de l'aide financière	3
Conclusion	3
Notices biographiques	4
M^e Line Drouin , présidente et représentante des citoyennes et des citoyens	4
M^e Brigitte Roy , représentante de la Chambre des notaires du Québec	4
P^{re} Johanne Clouet , représentante du milieu universitaire	5
M^e Clarisse N'kaa , représentante du milieu communautaire	5
M^e Audrey Gagnon , représentante du Barreau du Québec	5



MOT DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Madame Nathalie Roy
Présidente
Cabinet de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice pour l'exercice financier 2023-2024, conformément au quatrième paragraphe de l'article 32.0.6 de la *Loi sur le ministère de la Justice* (chapitre M-19).

Ce rapport présente l'orientation et les priorités que m'a conseillé de retenir le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice pour le financement de projets visant à rendre la justice plus humaine, plus accessible et plus efficace. Encore une fois cette année, les citoyennes et citoyens pourront bénéficier de services davantage adaptés à leurs besoins..

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Jolin-Barrette'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the beginning.

Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice se sont réunis en novembre 2023 pour discuter des enjeux entourant l'accessibilité à la justice ainsi que de l'orientation et des priorités pour l'appel de projets 2023-2024. Le Comité considère particulièrement important d'offrir une aide financière à des projets ancrés dans les besoins réels des citoyennes et des citoyens, qui prennent en compte leur réalité et leur expérience, tant sur le plan préjudiciaire que judiciaire.

Le Comité considère d'intérêt prioritaire les projets qui visent le développement ou la consolidation de l'offre des services offerts à la population, en particulier l'accompagnement et les services juridiques. Il renouvelle également son appui à la promotion et au développement de la justice participative ainsi qu'au soutien des personnes en situation de vulnérabilité vivant des enjeux en matière d'accès à la justice.

J'ai donc l'honneur de vous remettre le neuvième rapport du Comité, au nom de celui-ci, conformément à l'article 32.0.6 de la *Loi sur le ministère de la Justice* (chapitre M-19). Ce rapport contient des recommandations sur la nouvelle orientation ainsi que le type de projets que le Comité souhaiterait voir se concrétiser, par l'attribution de l'aide financière pour l'année financière 2023-2024.

Soyez assuré de la collaboration des membres du Comité et veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice,

M^e Line Drouin

CONTEXTE DE LA *LOI INSTITUANT LE FONDS ACCÈS JUSTICE*

La *Loi instituant le Fonds Accès Justice* (la Loi) a été sanctionnée le 5 avril 2012. Elle établit le financement de projets ou d'activités ayant pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Ces projets ou activités doivent favoriser l'atteinte d'objectifs définis, dont une meilleure connaissance et compréhension du droit applicable au Québec, une connaissance accrue du réseau des tribunaux québécois ainsi que la compréhension de son fonctionnement et des recours juridictionnels ou administratifs disponibles pour le justiciable. Ils devront aussi favoriser l'utilisation de modes de prévention ou de règlement des différends et promouvoir les moyens facilitant l'obtention ou l'exécution de décisions. L'amélioration du modèle québécois en matière d'accès à la justice, sous toutes ses formes, est au cœur de la Loi.

Le *Règlement sur l'aide financière favorisant l'accès à la justice* est en vigueur depuis le 25 juillet 2013. Il établit les conditions d'admissibilité à l'aide financière et précise les renseignements que devra contenir le dépôt d'une demande de subvention.

Le ministre de la Justice constitue un comité consultatif pour le conseiller dans le cadre de l'attribution de l'aide financière.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice a été constitué officiellement le 28 mai 2013. Il est composé de cinq membres : une personne désignée par le Barreau du Québec, une personne désignée par la Chambre des notaires ainsi que trois personnes désignées par le ministre de la Justice, dont une personne issue du milieu universitaire, une personne venant du milieu communautaire et une personne pour représenter les citoyennes et citoyens. Le ministre de la Justice nomme également une ou un secrétaire du comité parmi les fonctionnaires de son ministère.

Les membres actuels du comité sont :

- **M^e Line Drouin**, représentante des citoyennes et citoyens et présidente;
- **M^e Audrey Gagnon**, représentante du Barreau du Québec;
- **M^e Brigitte Roy**, représentante de la Chambre des notaires du Québec;
- **P^{re} Johanne Clouet**, représentante du milieu universitaire;
- **M^e Clarisse N'kaa**, représentante du milieu communautaire.

De plus, M^e Ileana Tismanariu du ministère de la Justice est désignée comme secrétaire du comité. Le mandat du Comité consiste à conseiller le ministre quant aux orientations et aux priorités à retenir pour

l'attribution de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Le Comité a aussi le mandat de conseiller le ministre relativement au choix des projets ou activités qui lui sont soumis dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, le Comité consultatif peut, de sa propre initiative ou à la demande du ministre de la Justice, donner son avis sur toute question concernant le Fonds.

Le mandat des membres du Comité consultatif est de deux ans, et il est renouvelable.

ORIENTATION POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'orientation recommandée au ministre de la Justice est la suivante :

Le Comité recommande que l'appel de projets 2023-2024 du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice permette de financer des projets centrés sur les besoins des citoyennes et des citoyens en matière d'accès à la justice.

En 2013, le premier des six principes directeurs du changement, proposés par le rapport Cromwell intitulé *L'accès à la justice en matière civile et familiale : Une feuille de route pour le changement*, était de donner la priorité au public en axant les efforts sur les personnes qui utilisent le système. Dix ans plus tard, les réflexions issues de la deuxième journée de réflexion du Forum québécois sur l'accès au droit et à la justice civile et familiale, tenue à Montréal le 30 octobre 2023, ont mis en lumière le fait qu'il restait encore beaucoup de travail à accomplir vers un réel accès à la justice pour les citoyennes et citoyens. Les priorités identifiées par les personnes réunies reflètent la nécessité de continuer à œuvrer dans le sens de l'humanisation et de l'amélioration de l'expérience des justiciables. De même, le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Justice du Québec place les besoins des citoyennes et des citoyens au cœur de sa vision.

Dans ce contexte, l'objectif de cette orientation est de stimuler des projets qui sont ancrés dans les besoins réels des citoyennes et des citoyens, notamment en prenant en compte leurs réalités et leurs expériences sur le plan tant préjudiciaire que judiciaire.

L'analyse des projets se base sur les critères suivants :

1. **La pertinence du projet** qui s'apprécie par rapport à la cohérence du projet avec l'orientation et les priorités du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
2. **La qualité et la faisabilité**, qui s'évaluent à la lumière de l'expertise de l'organisme et de ses ressources, à la crédibilité du budget et de l'échéancier, à la qualité globale de la présentation du dossier ainsi qu'à l'apport du projet en matière de nouvelles pratiques;
3. **La portée du projet en matière de retombées sur le milieu**, qui s'apprécie au regard de la réponse à un ou des besoins du milieu ainsi qu'à la portée des répercussions positives du projet sur le milieu.

PRIORITÉS POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le Comité consultatif retient les trois priorités suivantes :

1. *Le développement ou la consolidation de l'offre des services offerts à la population, en particulier l'accompagnement et les services juridiques;*
2. *La promotion et le développement de la justice participative, dont les modes de prévention et de règlement des différends;*
3. *Le soutien aux citoyennes et citoyens en situation de vulnérabilité vivant des enjeux en matière d'accès à la justice.*

CONCLUSION

Le Comité souhaite solidariser la communauté autour de l'orientation retenue, de manière à encourager la réflexion des différents acteurs sur les moyens de promouvoir l'accessibilité à la justice.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice remercie le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, de sa confiance et de l'occasion qu'il offre à ses membres de participer directement à l'amélioration de la qualité de la justice au Québec.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

M^e Line Drouin

Présidente

Représentante des citoyennes et citoyens

M^e Line Drouin est diplômée en droit et en relations industrielles de l'Université Laval. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1988. Elle a commencé sa carrière au sein de la Direction des affaires juridiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Elle a par la suite occupé plusieurs postes de gestion dans l'administration publique québécoise, notamment au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à la Commission québécoise des libérations conditionnelles et à l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. De 2012 à 2016, elle a occupé, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, les postes de sous-ministre associée au Territoire et de sous-ministre associée aux Mines. En 2016, elle a été nommée sous-ministre adjointe aux Politiques au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Par la suite, de 2017 à 2023, elle a occupé les fonctions de sous-ministre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministère de la Justice et finalement, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

M^e Brigitte Roy

Représentante de la Chambre des notaires du Québec

M^e Brigitte Roy, notaire émérite, est détentrice d'un baccalauréat en droit (1979) et d'une maîtrise en droit (2000) de l'Université Laval. Elle a fait des études supérieures en droit notarial et, depuis 1980, est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est directrice associée du programme de maîtrise en droit notarial de la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 1984, elle y assume plusieurs charges d'enseignement destinées aux candidates et candidats à l'exercice de la profession notariale dans les domaines du droit de la personne, du droit successoral, de la pratique notariale et des mutations de la propriété. En 2014, elle a reçu la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec, pour sa contribution exceptionnelle à la formation de la relève. Elle collabore à certains travaux de recherche touchant le droit notarial et elle est auteure de textes de doctrine destinés aux notaires et aux étudiantes et étudiants. Elle s'implique dans la promotion des modes de prévention et de règlement des différends et, à ce titre, elle est sollicitée par ses pairs.

Pr^e Johanne Clouet

Représentante du milieu universitaire

La professeure Clouet est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 2018, en plus d'être professeure associée à l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti. Elle assume également le rôle de directrice du programme de maîtrise en droit notarial à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son enseignement et ses activités de recherche portent sur le droit de la famille, de la jeunesse et des personnes, et ses recherches ont fait l'objet de nombreuses publications et conférences sur les plans national et international. Elle participe également à différents groupes de recherche en droit de la famille et de l'enfance et est membre du comité de direction de l'International Society of Family Law, une association internationale indépendante qui se consacre à l'étude, à la recherche et à la discussion en matière de droit de la famille et de disciplines connexes.

M^e Clarisse N'kaa

Représentante du milieu communautaire

M^e Clarisse N'kaa est avocate et médiatrice. Elle est détentrice d'une maîtrise de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle travaille pour Option consommateurs depuis 2014, où elle a été responsable de différents projets en lien avec l'accès à la justice, notamment un projet de recherche sur la médiation en droit de la consommation. Me N'kaa collabore à différents travaux touchant le droit de la consommation. Elle est actuellement membre du Conseil consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers auprès de l'Autorité des marchés financiers. De façon générale, Me N'kaa s'intéresse aux modes de prévention et de règlement des différends et participe à divers projets de médiation et d'arbitrage, dans le but de faciliter l'accès à la justice.

M^e Audrey Gagnon

Représentante du Barreau du Québec

M^e Gagnon est associée chez Fasken et exerce en litige civil. En raison de son expérience particulière dans le domaine de la responsabilité professionnelle, elle agit régulièrement en défense pour des dentistes, des chirurgiens maxillo-faciaux, des avocats et des comptables exerçant dans l'ensemble de la province. Elle rend régulièrement des opinions juridiques en matière de prévention ainsi que de résolution des litiges dans ces domaines. Plaideuse aguerrie, elle représente sa clientèle devant les tribunaux civils.

M^e Gagnon s'implique activement dans son milieu et au sein de son ordre professionnel. Elle cumule plusieurs années d'expérience à titre d'administratrice d'un grand nombre d'organismes communautaires, d'organisations et d'associations, œuvrant dans des domaines variés. Elle a été élue administratrice, pour deux mandats consécutifs, au conseil d'administration du Barreau du Québec. Elle a également été élue vice-présidente de cet ordre professionnel en juin 2020.

M^e Gagnon est reconnue par plusieurs guides et palmarès juridiques, tels que Best Lawyers et Lexpert. En novembre 2023, elle a d'ailleurs été nommée à titre de « Rising star » par Lexpert; cette distinction met à l'honneur les avocates et avocats de moins de 40 ans les plus talentueux au Canada et elle reconnaît l'apport au cabinet, à la profession juridique et à la communauté. Toujours en 2023, M^e Gagnon a reçu la Médaille hommage du Barreau du Québec, qui souligne l'implication dans la profession.

